



Conseil d'administration
23 septembre 2004

Délibération
N° 2004-30
Point 3

Opérations d'acquisitions et extensions approuvées

Le Directeur du Conservatoire est autorisé à signer les actes authentiques après négociation amiable, à notifier les décisions de préemption, y compris au prix de la dernière enchère en cas d'adjudication rendue obligatoire (après accord du Président du Conseil d'administration), à diligenter les procédures d'expropriation en vue de réaliser les acquisitions foncières correspondant aux opérations énumérées ci-après.

Les superficies sont données à titre indicatif et l'autorisation reste valable pour une variation de plus ou moins 10 %. Le Président du Conseil d'administration a pouvoir pour apprécier les modifications plus importantes.
Le programme pluriannuel d'acquisition s'effectue dans la limite des prix fixés par le service des Domaines

3.1. BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE

BRETAGNE

Finistère

3.1.1. Landes littorales d'Ouessant (extension)
Ile d'Ouessant 436 ha

Morbihan

3.1.2. Littoral lorientais (extension) *Guidel* 228 ha

PAYS DE LA LOIRE

Loire Atlantique

3.1.3. Rives nord du lac de Grand Lieu 73 ha
*Bouaye, Saint Aignan Grandlieu,
Saint Philibert de Grand Lieu*

Vendée

3.1.4. Pointe d'Arçay *La Faute-sur-mer* 359 ha

3.2. CENTRE ATLANTIQUE

POITOU-CHARENTES

Charente-Maritime

3. 2.1. Rives de Charente (extension) *Rochefort, Vergeroux,
Saint Hippolyte, Echillais* 383 ha

3.3. MEDITERRANEE

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Pyrénées-orientales

3.3.1. Etang de Canet – le Lido - Delta de Saint-Nazaire (extension)
Canet-en-Roussillon 60 ha

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Bouches du Rhône

3.3.2. Vaccarès *Arles, Saintes-Maries de la Mer* 13 117 ha

3.3.3. Mas de Taxil *Saintes Maries de la Mer* 161 ha

3.4. LACS

CHAMPAGNE ARDENNE

Marne

3.4.1. Lac du Der – Bois des moines (extension)
Giffaumont-Champaubert 130 ha

3.5. RIVAGES FRANÇAIS D'AMERIQUE

Martinique

Situation des points autorisés sur les communes de La Trinité et Le Robert :

3.5.1. Saline du Galion - Pointe Jean-Claude *La Trinité* 72 ha

3.5.2. Bois Pothau-Pointe Banane *Le Robert* 208 ha

Guyane

3.5.3. Saline de Montjoly (extension)
Cayenne. Remire Montjoly 50 ha

3.6. NORD PAS DE CALAIS PICARDIE

Pas de Calais

3.6.1. Cap Blanc Nez (extension) et approbation de DUP
Sangatte, Escalle 112 ha

Somme

3.6.2. Baie de la Somme (extension) *Port le Grand, Saigneville* 134 ha

3.7. NORMANDIE


Calvados

3.7.1. Marais de Ver (extension) *Ver sur mer, Meuvaines* 60 ha

Manche

3.7.2. Dunes de Biville (extension) *Biville, Vasteville, Heauville
Siouville* 5 ha

Le Président,



Le Directeur,

